



# INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

## Manuel PME «Travail et famille»

---

### **Concilier travail et famille: les PME ont aussi des atouts à faire valoir**

Le Conseil fédéral considère l'amélioration de la conciliation des vies professionnelle et familiale comme une priorité politique. Le Département fédéral de l'économie, en tant qu'organe responsable de la politique économique et de la politique du marché du travail, concentre ses activités sur des projets d'information et de sensibilisation, ainsi que de diffusion des bonnes pratiques.

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle important dans l'amélioration des conditions de travail favorables à la famille. Epine dorsale de l'économie suisse, ce sont en effet elles qui fournissent le plus grand nombre d'emplois dans notre pays. C'est pourquoi il convient de leur prêter attention et de leur apporter un soutien particulier.

Les possibilités qui s'offrent aux PME pour favoriser la conciliation du travail et de la famille sont considérables. Elles ne disposent certes pas des mêmes ressources que les grandes entreprises et ne peuvent généralement pas mettre en place des programmes d'envergure. Mais elles ont d'autres atouts, non moins importants : les processus décisionnels sont plus courts, le contact entre le chef et les employés est direct et, généralement, chaque partie connaît bien les besoins de l'autre. L'entretien direct est simple et n'est pas entravé par des barrières hiérarchiques. Tout cela permet un maximum de souplesse et la découverte des solutions sur mesure.

La cheffe du Département fédéral de l'économie (DFE), la conseillère fédérale Doris Leuthard, invite les PME à mieux concilier travail et famille et, à cet effet, met à leur disposition le Manuel PME réalisé spécialement à leur intention. L'Union suisse des arts et métiers et de l'Union patronale suisse saluent cette initiative et apportent leur soutien à la diffusion de cet instrument de travail axé sur la pratique.

### **Manuel PME «Travail et famille»**

Le manuel apporte une aide ciblée aux PME pour mettre en place, au quotidien, des mesures favorables à la famille. Cet instrument de travail a été conçu par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en 2006 et son tirage est de 7'500 exemplaires (français, allemand et italien). Il a été élaboré sur la base des connaissances scientifiques actuelles et des informations et expériences issues de 25 PME. Les entreprises interrogées ont été choisies en fonction de critères tels que la région linguistique, la taille de l'entreprise et la branche économique. Afin d'améliorer encore la "compatibilité PME", les avis d'un groupe d'experts proches de ces entreprises ont été également pris en compte. Ce groupe était composé de représentants de quelques associations patronales régionales, d'une association régionale des femmes PME et de l'Institut pour les PME de la Haute école de St Gall.

Concrètement, voici ce que le manuel propose :

### **1. Gain**

Une gestion d'entreprise qui prend en compte la compatibilité travail-famille peut y trouver bien des sources d'avantages concurrentiels. Une telle pratique profite aussi bien à l'entreprise qu'à ses collaborateurs. Par exemple :

- Une plus large répartition des responsabilités et des connaissances réduit les risques pour l'entreprise.
- L'amélioration de la motivation et de l'engagement des collaborateurs augmente leur productivité.
- La diminution des absences et de la rotation des employés permet une diminution des dépenses de recrutement et d'initiation du personnel.
- Les mesures favorables à la famille améliorent l'attractivité de l'entreprise sur le marché du travail.

### **2. Mesures**

Il existe mille et une façons, pour une PME, de répondre avec souplesse aux besoins de ses collaborateurs tout en respectant les impératifs de l'entreprise. Mais il n'y a pas de recette toute faite. Pour être vraiment utiles aux collaborateurs et bien adaptées aux conditions de l'entreprise, les mesures doivent être ajustées individuellement. C'est pourquoi le manuel présente un grand éventail d'idées. Il ne se limite pas à cela : il expose également les avantages de ces mesures et les coûts qu'elles engendrent. Les informations concrètes pour la mise en oeuvre ne font pas l'impasse sur les embûches auxquelles il convient de veiller. Le manuel présente les mesures individuelles correspondant aux groupes de mesures suivants :

- Flexibilité du temps de travail
- Travail à temps partiel
- Aménagement de l'organisation du travail
- Congés pour les parents
- Télétravail
- Aide à l'accueil des enfants
- Climat d'entreprise
- Développement du personnel

### **3. « Oui, mais... »**

Chaque entreprise a sa spécificité : les conditions permettant de mieux concilier travail et famille diffèrent d'une entreprise à l'autre. Bien des patrons de PME ont déjà reconnu les avantages d'une gestion tenant compte des impératifs familiaux de leurs employés. Pourtant, nombreux sont ceux encore qui pensent que la mise en place de ce type de mesures dans leur entreprise n'est pas possible.

Les arguments communément avancés sont les suivants :

- Heures d'ouverture et de service fixes
- Exploitation de machines ou d'infrastructures coûteuses
- Travail le week-end, de nuit et par roulement
- Collaboration étroite des collaborateurs entre eux
- Suppléances difficiles
- Fluctuation du volume de travail, pression des délais
- Changements imprévus
- Taille trop petite de l'entreprise
- Incompatibilité avec la branche
- Absence de besoin dans l'entreprise

Au chapitre « Oui, mais... », le manuel montre que, même dans des situations qui semblent a priori peu propices, il est souvent possible de trouver une solution. Parfois, le problème peut même être source d'améliorations. Il peut fournir l'opportunité à l'entreprise de repenser et d'optimiser son organisation du travail, et de réduire par la même occasion ses risques.

#### **4. Support**

Ce chapitre propose des aides concrètes pour la mise en œuvre. Il commence par faire l'inventaire des questions-clé qui décrivent, pas à pas, ce à quoi il faut penser lors de la mise en place des mesures permettant de mieux concilier travail et famille. Deux tableaux permettent une vue d'ensemble rapide et servent de base de décision : le premier présente l'éventail des mesures possibles et le second résume l'utilité et le coût des différents groupes de mesures et fournit d'autres indications pratiques. La Check-list « Réglementation concernant la protection des travailleurs et les assurances sociales » souligne les points importants auxquels il faut penser en relation avec les travailleurs ayant une famille. Le chapitre contient en outre des instruments de travail sur les thèmes suivants :

- L'horaire mobile
- Le travail à temps partiel
- Le job-sharing
- Les congés non payés
- Le télétravail.

Le chapitre est complété par une partie « Services et conseils », qui indique où trouver du conseil spécialisé, ainsi que des liens internet et une bibliographie à vocation pratique. Enfin, la liste des adresses des PME interrogées pour la réalisation du manuel (avec caractéristiques de l'entreprise et personne de référence) permet d'entrer en contact avec ces dernières et de discuter de leur expérience.

### **Exemples pratiques**

Des PME des trois régions linguistiques ont été interrogées et relatent les expériences qu'elles ont faites dans le cadre de la mise en place de mesures. Aucune de ces entreprises n'a regretté de s'être engagé sur cette voie et toutes entendent poursuivre sur leur lancée. Les horaires de travail flexibles, davantage d'autonomie dans l'organisation des horaires de travail, la possibilité de travailler à temps partiel et le job-sharing sont les mesures les plus fréquemment appliquées parmi les PME interrogées. Celles-ci les jugent particulièrement efficaces.

Le manuel peut être commandé gratuitement ou sa version électronique téléchargée.

Documentation : [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch) > Thèmes > Travail > Concilier travail et famille > Manuel PME Travail et famille

Berne, le 12 février 2007

Renseignements :

Anne Küng Gugler, SECO, responsable du dossier « Concilier travail et famille »,  
tél.: 031 322 27 85.